

**CONJUGUEZ
DIVERSIFICATION
ET POTENTIEL
DE PERFORMANCE
POUR VOTRE
ASSURANCE VIE**

Defineo Janvier 2018

Support en unités de compte dans le cadre d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation, d'une durée de 8 ans maximum.

Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance. Offre à durée limitée.

Commercialisation du 9 septembre au 22 décembre 2017, pouvant être clôturée sans préavis.

Code ISIN : FR0013264876

Document à caractère promotionnel.



Assuré d'avancer



Defineo Janvier 2018



Defineo Janvier 2018 est un support en unités de compte :

- **50 % du capital initial est garanti et arbitré dès la fin de la première année avec un gain certain de 5 % brut^{[1][2]}(soit 4 % net de frais de gestion).**
- **50 % du capital initial restant est investi pendant 8 ans maximum avec un gain de 5 % brut^{[1][2]} par année écoulée dépendant de la performance de l'indice Euro Stoxx 50®. Le capital est protégé jusqu'à une baisse^[3] de 40 % de l'indice à l'échéance finale par rapport à son niveau initial.**

Defineo Janvier 2018 offre l'opportunité, au moyen de deux Enveloppes distinctes, de tirer profit du potentiel de performance du marché actions européen au travers de l'indice Euro Stoxx 50®, indice représentatif du marché actions de la zone Euro. Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital en cours de vie et à l'échéance.

Ce support est proposé au sein des contrats d'assurance vie multisupports Gan Patrimoine Stratégies, Patrimoine Stratégies Vie et Gan Patrimoine Évolution, et du contrat de capitalisation Gan Patrimoine Capitalisation.

Ce support est un instrument de diversification ne pouvant constituer l'intégralité d'un portefeuille d'investissement.

⊕ AVANTAGES

- L'Enveloppe à Gain Garanti est arbitrée automatiquement vers le fonds en euros de votre contrat à l'issue de la 1^{re} année avec un gain certain de 5% brut^{[1][2]}.
- L'Enveloppe à Gain Conditionnel est arbitrée automatiquement au sein de votre contrat (par anticipation ou à l'échéance finale) avec un gain potentiel annuel de 5 % brut^{[1][2]} par année écoulée en fonction de la performance de l'indice Euro Stoxx 50®.
- Effet mémoire pour l'Enveloppe à Gain Conditionnel : si les conditions de versement du gain de 5 % brut^{[1][2]} sont déclenchées, il sera acquis au titre de l'année en cours et également pour chacune des années précédentes.
- Dès lors qu'à la date d'observation finale, l'indice n'est pas en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial, le capital de l'Enveloppe à Gain Conditionnel est protégé à l'échéance finale.

⊖ INCONVÉNIENTS

- Un gain plafonné sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel : la somme des gains ne pourra excéder 40%, même si la performance de l'indice est supérieure.
- Les dividendes éventuellement versés par les actions composant l'indice Euro Stoxx 50® ne sont pas réinvestis et ne bénéficient donc pas à sa performance. Cette performance résulte donc en un rendement moindre qu'une performance dividendes réinvestis.
- Une durée de placement non connue à l'avance et pouvant varier entre 4 et 8 ans sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel.
- À l'échéance, il existe un risque de perte en capital partielle ou totale sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel si, à la date d'observation finale, l'indice est en baisse de plus de 40 % par rapport à son niveau initial. En conséquence, le rendement à l'échéance de l'Enveloppe à Gain Conditionnel de Defineo Janvier 2018, est très sensible à une faible variation de l'indice Euro Stoxx 50® autour du seuil de - 40 %.

FACTEURS DE RISQUES

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Facteurs de risques » présentée dans le Prospectus du support et la section « Risques » dans les Conditions Définitives d'Émission^[4]. Ces risques sont notamment :

Risque de perte en capital partielle ou totale en cours de vie - L'investisseur doit être conscient que toute sortie anticipée^[5] (rachat, arbitrage ou décès) se fera aux conditions de marché.

Risque de contrepartie - Le client est exposé au risque de faille ou de défaut de paiement de l'émetteur qui peut entraîner la perte partielle ou totale du montant investi. La notation de Morgan Stanley & Co International PLC est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de commercialisation. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'émetteur. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit. Conformément à la réglementation relative au mécanisme de renflouement interne des institutions financières (bail-in), en cas de défaillance probable ou certaine de l'Émetteur, l'investisseur est soumis, sur décision de l'Autorité de Résolution com-

pétente, à un risque de diminution de la valeur de sa créance, de conversion de ses titres de créance en d'autres types de titres financiers (y compris des actions) et de modification (y compris potentiellement d'extension) de la maturité de ses titres de créance.

Risque de marché - Le support peut connaître à tout moment d'importantes fluctuations de cours (en raison notamment de l'évolution du prix du (ou des) instrument(s) sousjacent(s) et des taux d'intérêt), pouvant aboutir dans certains cas à la perte totale du montant investi.

Risque de liquidité - Certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du support, voire le rendre totalement illiquide, ce qui peut entraîner sa vente impossible et engendrer la perte partielle ou totale du montant investi.

L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance, le 27 janvier 2026, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Illustration de fonctionnement de Defineo Janvier 2018

Au 26 janvier 2018, votre capital est investi ainsi :

- **50 % du capital** est alloué à une **Enveloppe à Gain Garanti**, rémunérée au taux annuel fixe de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ et arbitrée automatiquement dès la fin de la première année vers le fonds en euros de votre contrat.

Le Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ (après déduction des frais de gestion selon votre contrat) est de 4 % (taux calculé sur les 50 % du capital placés sur l'Enveloppe à Gain Garanti).

- **50 % du capital** est alloué à une **Enveloppe à Gain Conditionnel**, rémunérée avec un gain potentiel de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée (effet mémoire) si, à l'une des dates d'observation annuelle⁽⁶⁾, l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial. **Dans ce cas, le Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ de l'Enveloppe à Gain Conditionnel (après déduction des frais de gestion selon votre contrat), en fonction de l'échéance, est de : 3,65 % la 4^e année ; 3,55 % la 5^e année ; 3,46 % la 6^e année ; 3,37 % la 7^e année ; 3,29 % la 8^e année.**

À défaut, votre capital est protégé tant que l'indice Euro Stoxx 50® n'est pas en baisse de plus de 40 % à l'échéance finale, soit un Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ de - 0,96 %.

Enveloppe à Gain Garanti

1 000 €

Enveloppe
à Gain Garanti
1 an (garantie
en capital)

Au terme de la 1^{re} année

Valeur d'arbitrage⁽¹⁾⁽²⁾

1 000 €

+ un gain de **5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾**
(soit 50 €)

Arbitrage automatique
sur le fonds en euros

Illustration
pour un
investissement
de **2 000 €**

Enveloppe à Gain Conditionnel

1 000 €

Enveloppe
à Gain
Conditionnel
8 ans
maximum
(non garantie
en capital)

À chaque date d'observation⁽⁶⁾

Arbitrage activé automatiquement par anticipation
si l'indice Euro Stoxx 50® est stable ou en hausse
par rapport à son niveau initial.

À l'échéance
des 8 ans et en
l'absence d'échéance
anticipée

Année 4
Échéance
anticipée
conditionnelle
avec un gain de
5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾
par année
écoulée
(soit 200 €)

Année 5
Échéance
anticipée
conditionnelle
avec un gain de
5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾
par année
écoulée
(soit 250 €)

Année 7
Échéance
anticipée
conditionnelle
avec un gain de
5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾
par année
écoulée
(soit 350 €)

Valeur finale⁽¹⁾⁽²⁾
1 000 €
+ un gain de **40 % brut⁽¹⁾⁽²⁾**
(soit 400 €, uniquement
si l'indice est stable
ou en hausse par rapport
à son niveau initial)
- baisse⁽³⁾ de l'indice
(uniquement si l'indice
est en baisse de plus
de 40 % à l'échéance)

Risque de perte partielle
ou totale en capital

(1) Pour les versements réalisés du 9 septembre au 22 décembre 2017 sur Defineo Janvier 2018, performance depuis la date d'observation initiale du 26 janvier 2018, hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Emetteur de ce support.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse de l'indice est l'écart entre ses valeurs à la date d'observation initiale (26 janvier 2018) et à la dernière date d'observation (20 janvier 2026), exprimée en pourcentage.

(4) Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique « Avertissement Final » de ce document, paragraphe « Disponibilité de la documentation du support ».

(5) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,5 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

(6) Les dates d'observation sont : 20 janvier 2022, 20 janvier 2023, 23 janvier 2024, 21 janvier 2025 et 20 janvier 2026.

► Principales caractéristiques

MÉCANISME DE L'ENVELOPPE À GAIN GARANTI

À l'issue de la 1^{re} année

L'Enveloppe à Gain Garanti (50% du capital initial) prend fin et est automatiquement arbitrée vers le fonds en euros de votre contrat, le 25 janvier 2019. Le montant arbitré s'élève alors à :

$$50\% \times \left(100\% \text{ de la valeur initiale du 26 janvier 2018 } + \text{ un gain de 5\% brut}^{(1)(2)} \right)$$

Soit 52,5% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la valeur initiale : $50\% \times (100\% + 5\%)$

Parallèlement, l'Enveloppe à Gain Conditionnel (50% du capital initial) reste investie jusqu'à l'échéance (anticipée ou finale) du support.



MÉCANISME DE L'ENVELOPPE À GAIN CONDITIONNEL

En cas d'échéance anticipée, un gain de 5% brut⁽¹⁾⁽²⁾ par année écoulée (effet mémoire)

De l'année 4 à l'année 7, si, à l'une des dates d'observation⁽⁵⁾, l'indice Euro Stoxx 50® est supérieur ou égal à son niveau initial du 26 janvier 2018, Defineo Janvier 2018 prend fin par anticipation.

Le montant arbitré s'élève alors à :

$$50\% \times \left(100\% \text{ de la valeur initiale au 26 janvier 2018 } + \text{ un gain de 5\% brut}^{(1)(2)} \text{ par année écoulée} \right)$$

Soit entre 60% et 67,5% brut⁽¹⁾⁽²⁾ de la valeur initiale

À défaut, Defineo Janvier 2018 prend fin à l'échéance des 8 ans, le 27 janvier 2026.

À l'issue de la 8^e année, une protection du capital jusqu'à une baisse de l'indice de 40%

Dans le cas où Defineo Janvier 2018 atteint l'échéance finale, trois situations sont alors possibles. La valeur finale de l'Enveloppe à Gain Conditionnel (le 27 janvier 2026), hors frais de gestion du contrat, est calculée en fonction du niveau de l'indice à la date d'observation finale (le 20 janvier 2026) :

Si l'indice est stable ou en hausse par rapport à son niveau initial	Si l'indice n'est pas en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial	Si l'indice est en baisse de plus de 40% par rapport à son niveau initial
$50\% \times \left(100\% \text{ de la valeur initiale du 26 janvier 2018 } + \text{ un gain de 40\% brut}^{(1)(2)} \right)$	$50\% \times \left(100\% \text{ de la valeur initiale du 26 janvier 2018 } \right)$	$50\% \times \left(100\% \text{ de la valeur initiale du 26 janvier 2018 } - \text{ la baisse}^{(3)} \text{ finale de l'indice} \right)$

Effet mémoire **Protection** **Perte partielle ou totale en capital (Enveloppe à Gain Conditionnel)**

→ Il existe un risque de perte partielle ou totale en capital :

- en cas de sortie⁽⁴⁾ (rachat, arbitrage ou décès) avant l'échéance ;
- à l'échéance finale, si l'indice Euro Stoxx 50® est en baisse⁽³⁾ de plus de 40 % le 20 janvier 2026 par rapport à son niveau initial ;
- ou, en cas de faillite, de défaut de paiement ou de mise en résolution de l'Émetteur.

(1) Pour les versements réalisés du 9 septembre au 22 décembre 2017 sur Defineo Janvier 2018, performance depuis la date d'observation initiale du 26 janvier 2018, hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélèvements sociaux applicables et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur de ce support.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) La baisse de l'indice est l'écart entre ses valeurs à la date d'observation initiale (26 janvier 2018) et à la dernière date d'observation (20 janvier 2026), exprimée en pourcentage.

(4) L'investissement sur ce support étant recommandé sur une durée de 8 ans, une pénalité de 3,5 % du montant désinvesti est applicable pour toute sortie anticipée (hors dénouement du contrat par rachat total ou décès) avant son échéance.

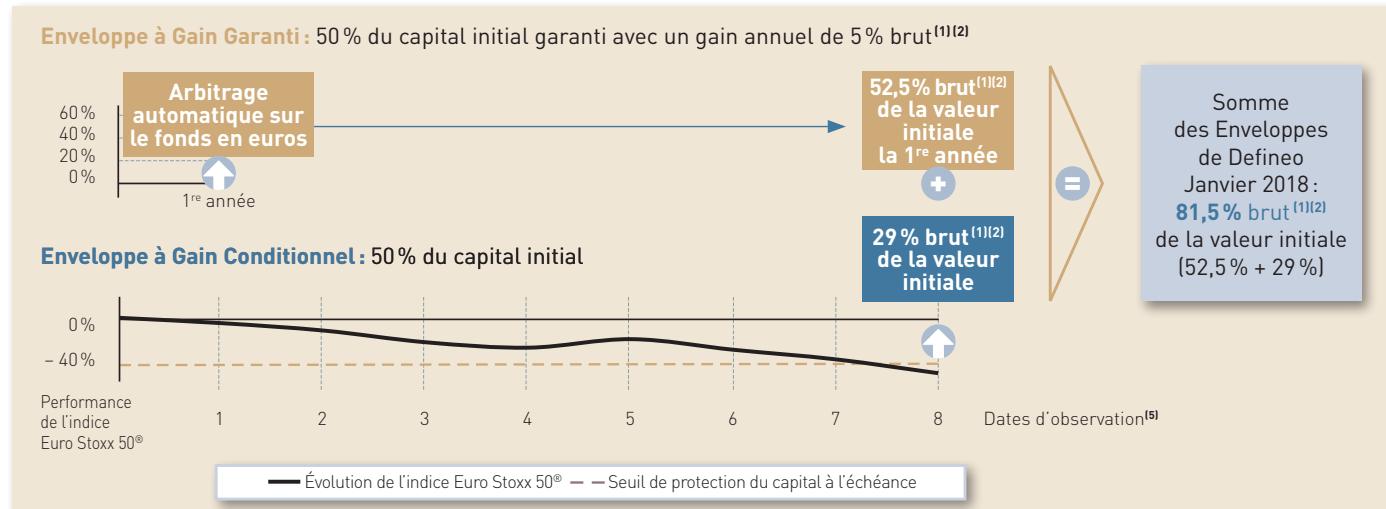
(5) Les dates d'observation sont : 20 janvier 2022, 20 janvier 2023, 23 janvier 2024, 21 janvier 2025 et 20 janvier 2026.

L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance, le 27 janvier 2026, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Scénarios de marché-Exemples

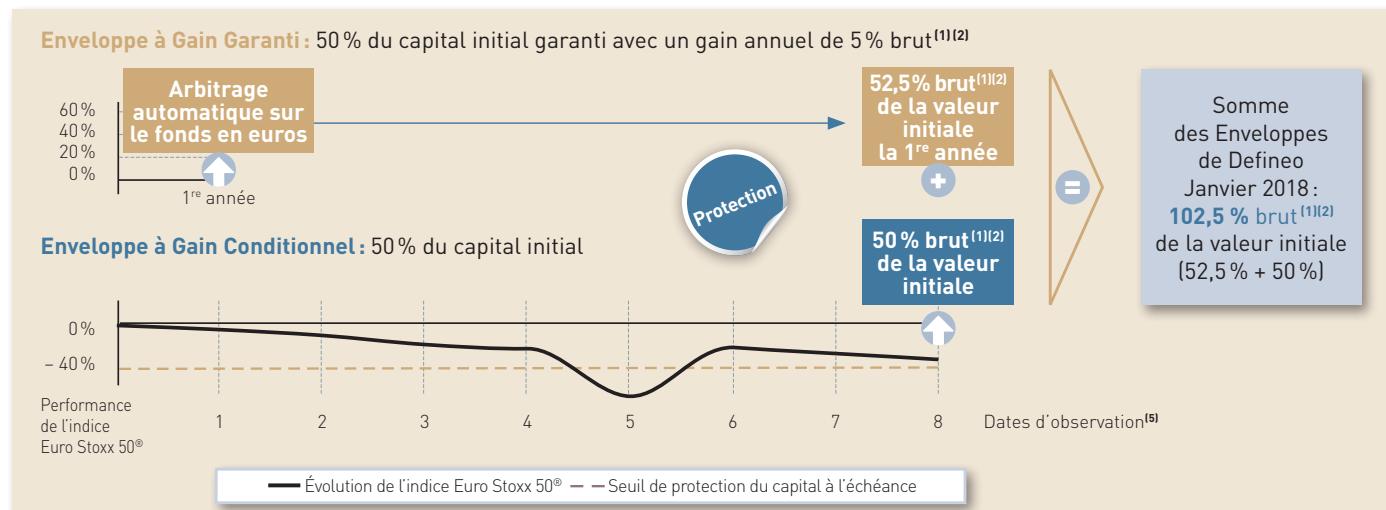
Les données chiffrées utilisées dans ces exemples n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du support. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

► SCÉNARIO DÉFAVORABLE : BAISSE IMPORTANTE DE L'INDICE EURO STOXX 50®



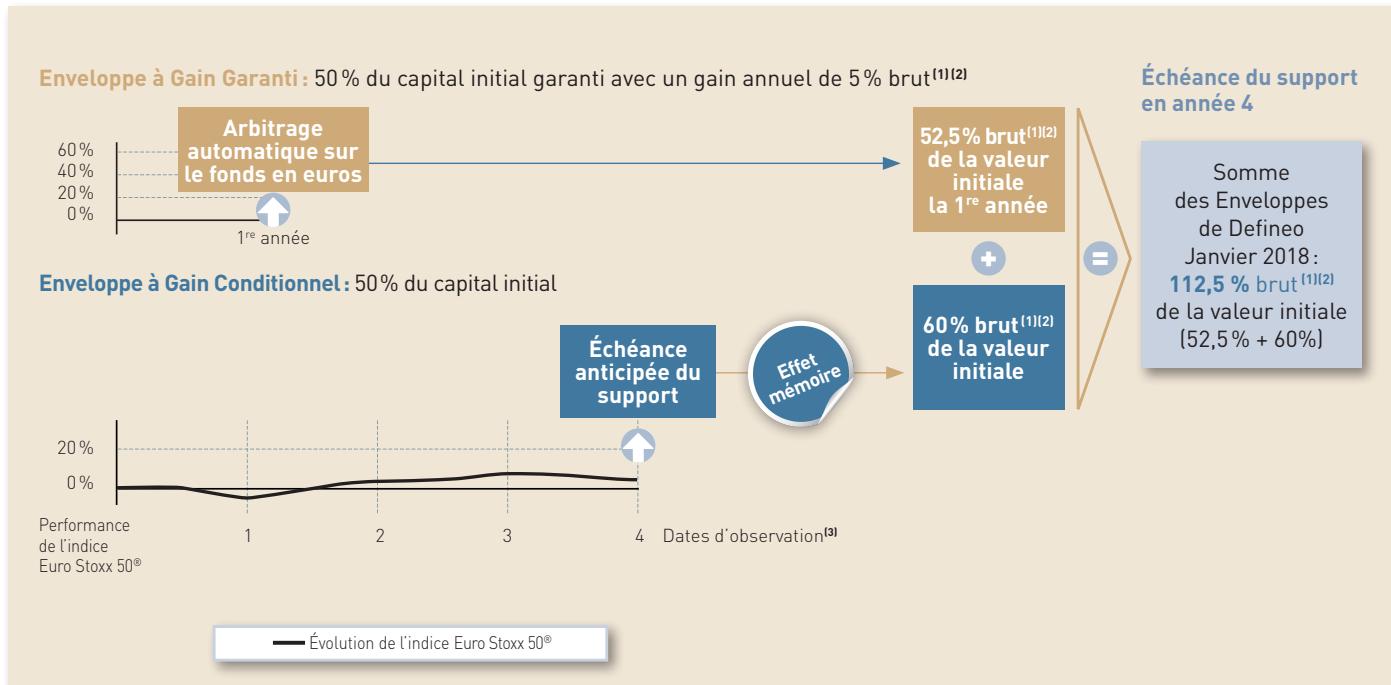
- À l'issue de la 1^{re} année, l'**Enveloppe à Gain Garanti** (soit 50 % du capital initial) est arbitrée automatiquement vers le fonds en euros de votre contrat, assortie d'un gain annuel de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾, soit 52,5 % brut de la valeur initiale [50 % x (100 % + 5 %)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de 4 %. 50 % du capital initial reste investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel.
- Pour l'**Enveloppe à Gain Conditionnel**, à chaque date d'observation⁽⁵⁾, l'indice Euro Stoxx 50® est inférieur à son niveau initial. Le mécanisme d'arbitrage anticipé automatique n'est donc pas activé et le capital reste investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel jusqu'à l'échéance finale. À la dernière date d'observation⁽⁵⁾ (soit en année 8), l'indice est en baisse de 42 % par rapport à son niveau initial, clôturant en dessous du seuil des - 40 %. L'Enveloppe à Gain Conditionnel (50 % du capital initial) n'est plus protégée et sa valeur finale est alors égale à 58 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (niveau final de l'indice), ce qui représente 29 % de la valeur initiale de Defineo Janvier 2018 [50 % x (100 % - 42 %)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de l'Enveloppe à Gain Conditionnel de - 7,48 %.
- Au total, la somme des Enveloppes de Defineo Janvier 2018 est alors égale à 81,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (52,50% + 29%), engendrant une perte en capital.**

► SCÉNARIO INTERMÉDIAIRE : BAISSE CONTINUE ET MODÉRÉE DE L'INDICE EURO STOXX 50®



- À l'issue de la 1^{re} année, l'Enveloppe à Gain Garanti (soit 50 % du capital initial) est arbitrée automatiquement vers le fonds en euros de votre contrat, assortie d'un gain annuel de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾, soit 52,5 % brut de la valeur initiale [50 % x (100 % + 5 %)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de 4 %. 50 % du capital initial reste investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel.
- Pour l'**Enveloppe à Gain Conditionnel**, à chaque date d'observation⁽⁵⁾, l'indice Euro Stoxx 50® est inférieur à son niveau initial. Le mécanisme d'arbitrage anticipé automatique n'est donc pas activé et le capital reste investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel jusqu'à l'échéance finale. À la dernière date d'observation⁽⁵⁾ (soit en année 8), l'indice est en baisse de 32 % par rapport à son niveau initial, clôturant au-dessus du seuil des - 40 %. L'Enveloppe à Gain Conditionnel (50 % du capital initial) est protégée à l'échéance et sa valeur finale est alors égale à 100 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale, ce qui représente 50 % de la valeur initiale de Defineo Janvier 2018 [50 % x 100 %]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuariel net⁽¹⁾ de l'Enveloppe à Gain Conditionnel de - 0,96 %.
- Au total, la somme des Enveloppes de Defineo Janvier 2018 est alors égale à 102,50 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (52,50% + 50%).**

► SCÉNARIO FAVORABLE : HAUSSE DE L'INDICE EURO STOXX®



- À l'issue de la 1^{re} année, l'**Enveloppe à Gain Garanti** (soit 50 % du capital initial) est arbitrée automatiquement vers le fonds en euros de votre contrat, assortie d'un gain annuel de 5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾, soit 52,5 % brut de la valeur initiale [50 % x (100 % + 5 %)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ de 4 %. 50 % du capital initial reste investi sur l'Enveloppe à Gain Conditionnel.
- Pour l'**Enveloppe à Gain Conditionnel**, l'indice Euro Stoxx 50® est en hausse à la 1^{re} date d'observation⁽³⁾ (soit en année 4) et clôture à + 10 % par rapport à son niveau initial. Le mécanisme d'arbitrage anticipé est donc activé et Defineo Janvier 2018 prend fin. La valeur finale de l'Enveloppe à Gain Conditionnel (50 % du capital initial) est alors égale à 120 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale, ce qui représente 60 % de la valeur initiale de Defineo Janvier 2018 [50 % x (100 % + 4 x 5 %)]. Cela correspond à un Taux de Rendement Actuel net⁽¹⁾ de l'Enveloppe à Gain Conditionnel de 3,65 %.
- Au total, la somme des Enveloppes de Defineo Janvier 2018 est alors égale à 112,5 % brut⁽¹⁾⁽²⁾ de sa valeur initiale (52,5 % + 60 %).**

► ÉVOLUTION DE L'INDICE EURO STOXX 50® (Dividendes non réinvestis)

Les données relatives aux performances et/ou simulations de performances historiques ont trait ou se réfèrent à des périodes passées et ne sont pas un indicateur fiable des résultats futurs.



(1) Pour les versements réalisés du 9 septembre au 22 décembre 2017 sur Defineo Janvier 2018, performance depuis la date d'observation initiale du 26 janvier 2018, hors frais sur versements, hors coût éventuel de la garantie plancher des contrats d'assurance vie multisupports, hors fiscalité et prélevements sociaux applicables et sauf faillite, défaut de paiement ou mise en résolution de l'Émetteur de ce support.

(2) Hors frais de gestion du contrat.

(3) Les dates d'observation sont : 20 janvier 2022, 20 janvier 2023, 23 janvier 2024, 21 janvier 2025 et 20 janvier 2026.

L'assureur s'engage sur le nombre d'unités de compte et non sur leur valeur. Tant en cours de vie du support qu'à son échéance, le 27 janvier 2026, la valeur de l'unité de compte n'est pas garantie mais est sujette à des fluctuations à la hausse comme à la baisse dépendant en particulier de l'évolution des marchés financiers.

► Fiche technique

Instrument financier: Titre de créance présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance.

Émetteur: Morgan Stanley & Co International PLC (Moody's A1, Standard & Poor's A+).

Notations en vigueur au 30 juin 2017. Les agences de notation peuvent les modifier à tout moment.

Code ISIN: FR0013264876

Devise: EUR

Sous-jacent: Euro Stoxx 50® (Code ISIN: EU0009658145)

Cotation: Bourse de Luxembourg

Valorisation: hebdomadaire (le vendredi)

Double valorisation: une double valorisation du Titre de créance sera assurée, tous les quinze jours, par Thomson Reuters qui est une société indépendante financièrement de Morgan Stanley & Co International PLC.

Marché secondaire: Morgan Stanley & Co International PLC s'engage, dans des conditions normales de marché, à donner de manière hebdomadaire des prix indicatifs pendant toute la durée de vie du support avec une fourchette achat/vente de 1%.

Montant maximum de l'émission: 450 millions d'euros

► Avertissement final

Avant tout investissement dans ce support, les investisseurs sont invités à se rapprocher de leurs conseils financiers, fiscaux, comptables et juridiques.

Disponibilité de la documentation du support – La documentation juridique relative à l'émission pourra être obtenue sur une page dédiée du site de Morgan Stanley & Co International PLC (www.sp.morganstanley.com/fr), et le site de la Bourse du Luxembourg (www.bourse.lu). **Il est recommandé aux investisseurs de se reporter à la rubrique « facteurs de risques » du Prospectus du support et aux Conditions Définitives d'Émission avant tout investissement dans le support.**

Commercialisation dans le cadre du contrat d'assurance vie ou de capitalisation – L'Instrument financier décrit dans ce document (ci-après l'**« Instrument Financier »**) est un actif représentatif de l'une des unités de compte du contrat d'assurance vie ou de capitalisation (ci-après le **« Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation »**). Ce document décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières de l'Instrument Financier en tant qu'unité de compte du Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Ce document ne constitue pas une offre d'adhésion au Contrat d'Assurance Vie ou de Capitalisation. Il ne constitue pas une offre, une recommandation, une invitation ou un acte de démarchage visant à souscrire ou acheter l'Instrument Financier qui ne peut être diffusé directement ou indirectement dans le public qu'en conformité avec les dispositions des articles L. 411-1 et suivants du Code monétaire et financier.

Agrement – Morgan Stanley & Co International PLC est agréée et régulée par la Financial Services Authority (sous le numéro d'agrément 165935).

Événements extraordinaires affectant le (ou les) sous-jacent(s) : ajustement ou substitution – remboursement anticipé du support – Afin de prendre en compte les conséquences sur le support de certains événements extraordinaires pouvant affecter le (ou les) instrument(s) sous-jacent(s) du support, la documentation relative au support prévoit (i) des modalités d'ajustement ou de substitution et, dans certains cas, (ii) le remboursement anticipé du support. Ces éléments peuvent entraîner une perte sur le support.

Restrictions générales de vente – Il appartient à chaque investisseur de s'assurer qu'il est autorisé à souscrire ou à investir dans ce support.

Information sur les données et/ou chiffres provenant de sources externes – L'exactitude, l'exhaustivité ou la pertinence de l'information provenant de sources externes n'est pas garantie, bien qu'elle ait été obtenue auprès de sources raisonnablement jugées fiables. Sous réserve des lois applicables, Morgan Stanley & Co International PLC n'assume aucune responsabilité à cet égard.

Valeur nominale: 2000 euros

Valeur initiale de l'unité de compte: 1000 euros

Garantie du capital: pas de garantie du capital, ni en cours de vie ni à l'échéance.

Période de commercialisation: du 9 septembre au 22 décembre 2017

Prix de souscription: il progressera de façon constante durant la période de commercialisation de 995,7 euros le 15 septembre 2017 à 1000 euros le 26 janvier 2018.

Date d'émission du support: 8 septembre 2017

Date d'observation initiale du niveau de l'indice: 26 janvier 2018

Date d'arbitrage de l'Enveloppe à Gain Garanti: 25 janvier 2019

Dates d'observation du niveau de l'indice: 20 janvier 2022, 20 janvier 2023, 23 janvier 2024, 21 janvier 2025

Dates d'arbitrage suite au remboursement anticipé de l'Enveloppe à Gain Conditionnel: 27 janvier 2022, 27 janvier 2023, 29 janvier 2024, 28 janvier 2025

Date d'observation finale du niveau de l'indice: 20 janvier 2026

Date d'échéance finale: 27 janvier 2026

Données de marchés – Les éléments du présent document relatifs aux données de marchés sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et qui sont susceptibles de varier.

Rachat par Morgan Stanley & Co International PLC ou dénouement anticipé du support – Seule Morgan Stanley & Co International PLC s'est engagée à assurer un marché secondaire sur le titre, à racheter, dénouer ou proposer des prix pour le support en cours de vie de ce dernier. L'exécution de cet engagement dépendra (i) des conditions générales de marché et (ii) des conditions de liquidité du (ou des) instrument(s) sous-jacent(s) et, le cas échéant, des autres opérations de couverture conclues. Le prix du support (en particulier la fourchette de prix achat/vente que Morgan Stanley & Co International PLC peut proposer, à tout moment, pour le rachat ou le dénouement du support) tiendra compte notamment des coûts de couverture et/ou de débouclement de la position de Morgan Stanley & Co International PLC liés à ce rachat. Morgan Stanley & Co International PLC et/ou ses filiales ne sont aucunement responsables de telles conséquences et de leur impact sur les transactions liées au support ou sur tout investissement dans le support.

Avertissement relatif à l'indice – Euro Stoxx 50® ainsi que ses marques sont la propriété intellectuelle de STOXX Limited, Zurich, Suisse et/ou ses concédants, et sont utilisés dans le cadre de licences. STOXX et ses concédants ne soutiennent, ne garantissent, ne vendent ni ne promeuvent en aucune façon les Instruments Financiers basés sur l'indice et déclinent toute responsabilité liée au négoce des produits ou services basés sur l'indice. Les investisseurs souhaitant de plus amples informations sont invités à consulter le site www.stoxx.com.

Restrictions permanentes de vente aux États-Unis d'Amérique – Les titres décrits aux présentes qui sont désignés comme des titres avec restriction permanente ne peuvent à aucun moment, être la propriété légale ou effective d'une « U.S. Person » (au sens défini dans la Régulation S) et par voie de conséquence, sont offerts et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas des ressortissants des États-Unis, sur le fondement de la Régulation S.

Conflit d'intérêt – Morgan Stanley & Co International PLC ou ses filiales et participations, collaborateurs ou clients peuvent soit avoir un intérêt, soit détenir ou acquérir des informations sur tout instrument financier, indice ou marché mentionné dans ce document qui pourrait engendrer un conflit d'intérêt potentiel ou avéré. Cela peut impliquer des activités telles que la négociation, la détention ou l'activité de teneur de marché, ou la prestation de services financiers ou de conseil sur tout produit, instruments financiers, indice ou marché mentionné dans ce document.

DES SERVICES PERSONNALISÉS POUR UNE GESTION RÉACTIVE DE VOTRE CONTRAT

Vous disposez d'un espace client sécurisé sur ganpatrimoine.fr permettant d'accéder **gratuitement à de nombreuses fonctionnalités** 24h/24 et 7j/7 pour:

→ **Consulter le détail de vos contrats :**

vos relevés de situation trimestriels, vos lettres d'information.

→ **Effectuer des opérations de gestion :**

des versements libres et programmés, des arbitrages pour modifier la répartition de votre épargne entre les supports.

→ **Suivre l'actualité "En direct des marchés" :**

pour vous informer sur les caractéristiques générales des OPCVM commercialisés au sein de votre contrat (valeur liquidative, performances, DICL, prospectus, etc.):

- simuler le calcul de leur performance sur la période de votre choix;
- comparer la performance entre plusieurs fonds;
- créer un compte afin de suivre la performance des fonds sélectionnés;
- créer des alertes email sur les OPCVM qui vous intéressent; afin d'être informé en cas de plus ou moins-value.

→ **Recevoir une information régulière sur une allocation précise d'actifs :**

- pour vous accompagner dans vos choix d'investissement dans différentes unités de compte regroupées par thèmes ou "bouquets";
- pour faciliter la diversification de vos investissements.

Votre conseiller

Gan Patrimoine – Filiale de Groupama S.A.

Société anonyme d'intermédiation

en assurance au capital de 8220 690 €

457 504 694 RCS Lille – APE: 6622Z

150, rue d'Athènes CS30022 – 59777 Euralille

www.ganpatrimoine.fr

contact@ganpatrimoine.fr

N° d'immatriculation 09 051 780 – www.oriasfr
Gan Patrimoine Stratégies, Gan Patrimoine Évolution et Gan Patrimoine Capitalisation sont des contrats assurés par **Groupama Gan Vie** Société anonyme au capital de 1 371 100 605 € 340 427 616 RCS Paris – APE: 6511Z

Siège social : 8-10, rue d'Astorg 75008 Paris
Patrimoine Stratégies Vie est un contrat

de la **Caisse Fraternelle Vie** – Société française pour favoriser la Prévoyance et l'Épargne

Société anonyme au capital de 460 000 € (entièvement versé) – 457 504 702 RCS Lille APE: 6511Z – Siège social :

150, rue d'Athènes CS30022 – 59777 Euralille Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution 61, rue Taitbout 75009 Paris

Réf. 767B-092017 – Conception graphique: Morgan Stanley – Crédit photo: ©shutterstock.

Gan Patrimoine participe à la protection de l'environnement en sélectionnant des imprimeurs référencés « Imprim'Vert » ainsi que des papiers issus de forêts gérées durablement.



Assuré d'avancer

ganpatrimoine.fr